RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02757
Numéro SIREN : 840 443 170
Nom ou dénomination : AB2T

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2022 sous le numéro de dépôt 26750

AB2T
Société par Actions simplifiée
Au capital de 20.000 Euros
Siège social : 4 Place Raphel
13016 Marseille
840 443 170 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Et le 7 DU MOIS DE NOVEMBRE,
A 10 heures

Les Associés de la Société Par Actions Simplifiée AB2T (ci-après « **la Société** ») se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à l'adresse convenue et acceptée par eux au Cabinet de Monsieur Claude Bonifacio Expert-Comptable sis au 11 Avenue Frédéric Mistral 13008 MARSEILLE, sur convocation de l'associé Monsieur TALEB ABDELILAH transmise par e-mail à l'associé Monsieur TALEB ABDELMADJID dument représenté par Monsieur BELBARR LAHOUARI ainsi qu'au Président sortant Monsieur BELHADJ BENAMARA RAFIK,

Sont présents ou représentés et ont émargé la feuille de présence tant en leurs noms qu'en qualité de mandataire après avoir répondu favorablement à la vérification de la présence :

- Monsieur TALEB ABDELMADJID représenté par Monsieur BELBARR LAHOUARI en vertu d'une procuration notariée annexée avec sa traduction jurée vers le Français au présent procès-verbal des délibérations,
- Monsieur TALEB ABDELILAH, assistant en personne,
- Monsieur BELHADJ AMARA RAFIK assistant en personne,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée générale extraordinaire en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur BELHADJ AMARA RAFIK en sa qualité de président sortant, a été désigné par les associés pour présider la séance (ci-après « **le Président** »).

Monsieur Claude Bonifacio a été désigné pour assurer la fonction de secrétaire de séance (ci-après « **le Secrétaire** »).

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué.

Le Président de séance rappelle n'avoir reçu aucune objection de la part des associés

lors de la présente réunion d'assemblée générale extraordinaire.

Les associés présents ou représentés confirment que l'assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président fait observer que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée conformément aux prescriptions légales et statutaires et, déclare que les documents visés par la loi et les statuts, ont été mis à la disposition des actionnaires dans le respect des délais légaux et statutaires.

L'assemblée générale extraordinaire donne acte au Président des déclarations ci-dessus. Les associés présents déclarent que tous les documents utiles ont été mis à leurs dispositions en temps utile et qu'ils se prononcent ce jour sur les résolutions ci-après, en toute connaissance de cause.

Le Président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La prise d'acte de la fin de mission du mandat de président de Monsieur BELHADJ AMARA RAFIK dans la Société Par Actions Simplifiée AB2T,
- L'approbation des comptes et le quitus au Président sortant,
- La désignation de Monsieur TALEB ABDELILAH en tant que nouveau président de la Société Par Actions Simplifiée AB2T à compter de la date de tenue de la présente assemblée générale extraordinaire,
- Le changement et le transfert du siège social,
- La modification corrélative des statuts de la Société,
- Les pouvoirs pour les formalités légales.

A défaut d'observations sur l'ordre du jour proposé, le Président déclare cet ordre du jour adopté.

Après échange d'explications et d'observations, examen des documents soumis, et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : Prise d'acte de la fin de mission du mandat de président de Monsieur BELHADJ AMARA RAFIK dans la Société Par Actions Simplifiée AB2T,

Le Président rappelle aux associés la fin de mission du mandat de président exercé par Monsieur BELHADJ AMARA RAFIK dans la Société Par Actions Simplifiée AB2T et demande aux associés présents ou représentés d'en prendre acte,

Le Président soumet cette résolution au vote de l'assemblée générale extraordinaire,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés ayant pris part
Au vote.

DEUXIEME RESOLUTION : L'approbation des comptes et le quitus au Président sortant,

Le Président demande aux associés de se prononcer sur l'approbation des comptes arretés au 31 mars 2022 et précédemment communiqués aux associés; il demande de donner quitus au Président sortant Monsieur BELHADJ AMARA RAFIK,

Le Président soumet cette résolution au vote de l'assemblée générale extraordinaire,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés ayant pris part
Au vote.

TROISIEME RESOLUTION : La désignation de Monsieur TALEB ABDELILAH en tant que nouveau président de la Société Par Actions Simplifiée AB2T,

Le Président informe les associés présents ou représentés que Monsieur TALEB ABDELILAH accepte d'exercer la mission de nouveau président de la Société Par Actions Simplifiée AB2T à compter de la date de tenue de la présente assemblée générale extraordinaire,
Le Président soumet cette résolution au vote de l'assemblée générale extraordinaire,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés ayant pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION : Changement et Transfert du Siège Social,

Monsieur TALEB ABDELILAH demande le changement du siège social de la société SAS AB2T et son transfert Du 4, Place Raphel 13016 Marseille Au 11, Avenue Frédéric Mistral 13008 Marseille,
Monsieur BELBARR LAHOUARI représentant l'associé TALEB ABDELMADJID accepte,

Le Président soumet cette résolution au vote de l'assemblée générale extraordinaire,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés ayant pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION : La modification corrélative des statuts de la Société,

Le Président rappelle aux associés l'obligation de procéder à la modification corrélative des statuts suite aux changements intervenus par la désignation du nouveau Président et du transfert du siège social afin de satisfaire aux formalités légales et statutaires d'enregistrement,

Le Président soumet cette résolution au vote de l'assemblée générale extraordinaire,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés ayant pris part au vote.

SIXIEME RESOLUTION : Les pouvoirs pour les formalités légales,

Le Président demande aux associés de désigner la personne en charge des formalités et publicités légales et statutaires, dans le délai légal d'un mois à compter de la date de tenue de la présente assemblée générale extraordinaire,

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs à Monsieur BELHADJ AMARA RAFIK à l'effet de procéder sans délais aux formalités légales d'enregistrement et de publicités,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés ayant pris part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, qui a fait l'objet d'une lecture aux associés présents ou représentés et n'a fait l'objet d'aucune objection,

Le secrétaire se charge alors de faire apposer, de manière manuscrite, sur le présent procès-verbal ainsi que sur la feuille de présence y attachée, les signatures de l'ensemble des associés présents ou représentés.